

AR Prefecture

063-216302588-20251212-DEL2025121202-DE
Reçu le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025

DEL2025121202

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 10

PROCURATION : 2

VOTANTS : 12

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2025

Présents : BAARDMAN Bruno, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : COSTE Roger, DOURILLE Alain, OLIVIER Katia, VERNET Timothée

Procuration : DOURILLE Alain à PEUDEVIN Mireille, VERNET Timothée à COLLANGE katy

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet relatif à la réhabilitation du R+1 du 20 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
Considérant que ce projet de découpe en trois opérations
Vu le détail estimatif des travaux, le coût de revient prévisionnel et le plan de financement présenté ci-après,

Actions	Montant de l'opération HT	DSIL	DETR	Total
Réhabilitation d'un local commercial	400 000,00	100 000,00	120 000,00	220 000,00
Transformation de locaux d'habitation en locaux d'activité médicale et/ou paramédicale	600 000,00	150 000,00	150 000,00	300 000,00
Réhabilitation d'une ruine en local commercial	200 000,00	50 000,00	60 000,00	110 000,00
Total	1 200 000,00	300 000,00	330 000,00	630 000,00

AR Prefecture

063-216302588-20251212-DEL2025121202-DE
Reçu le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025

DEL2025121202

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Sollicite** de l'Etat les subventions exposées ci-dessus dans le cadre de dotations DETR et DSIL 2026.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCY

